BGK / SSPR
Industriestrasse 9
3362 Niederönz

Tel.: 062 956 68 58
info@bgk-sspr.ch
www.bgk-sspr.ch

Tarifs du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants BGK/SSPR

Valables à partir du 1er février 2026

Se basant sur l'art. 31, ch. 5, des statuts en vigueur, les cotisations des membres et les coûts des prestations fournies par le SSPR sont redonnés ci-après.

Table des matières **Page**

A. Cotisations des membres 1
B. Participation aux programmes sanitaires 4
C. Suivi de troupeau 6
D. Cours du SSPR 6
E. Conférences organisées pour des tiers 7
F. Boutique en ligne du SSPR 7
G. Divers 8

A. Cotisations des membres

Détentrices et détenteurs de petits ruminants

La cotisation de membre annuelle jusqu'à fin 2026 se compose des éléments suivants:

<table>
<tr><th colspan="2">Cotisation de membre</th><th>Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »</th><th>Part sociale</th></tr>
<tr><td colspan="2">La cotisation de membre se compose du nombre d'animaux plus du prix de l'abonnement au « Forum Petits Ruminants ».</td><td rowspan="4">La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.</td><td rowspan="4">Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00.</td></tr>
<tr><td>Nombre d'animaux âgés de plus de 6 mois</td><td>Cotisation de membre</td></tr>
<tr><td>1 à 30</td><td>CHF 117.00</td></tr>
<tr><td>31 à 100</td><td>CHF 152.00</td></tr>
<tr><td>plus de 100</td><td>CHF 182.00</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Cotisation de membre à partir du 1er janvier 2027	Part sociale
Cotisation unique pour les détenteurs d'animaux et les vétérinaires CHF 100.- par membre	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00.

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- conseil dans toutes les questions de santé, d'affouragement et de garde des petits ruminants;
- soutien en présence de problèmes enzootiques:
  - sur entente, soutien financier lors de diagnostic de laboratoire et d'examens pathologiques,
  - visites d'exploitations, en collaboration avec le/la vétérinaire de troupeau, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport;
- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- tarif préférentiel pour la participation aux programmes sanitaires facultatifs;
- Jusqu'à fin 2026 : abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion (en cas d'adhésion jusqu'à fin 2026, il est valable pour une année supplémentaire). Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR.

  Si le « Forum Petits Ruminants » est obtenu par l'intermédiaire d'une autre organisation, l'abonnement reste valable. À partir de janvier 2027, il ne sera plus possible d'obtenir la revue par l'intermédiaire du SSPR.
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Vétérinaires

La cotisation de membre annuelle jusqu'à fin 2026 se compose des éléments suivants:

Cotisation de membre	Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »	Part sociale
CHF 117.00	La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00.

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes :

- conseil dans toutes les questions de santé, d'affouragement et de garde des petits ruminants;
- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- Jusqu'à fin 2026 : abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion (en cas d'adhésion jusqu'à fin 2026, il est valable pour une année supplémentaire). Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR;

  Si le « Forum Petits Ruminants » est obtenu par l'intermédiaire d'une autre organisation, l'abonnement reste valable. À partir de janvier 2027, il ne sera plus possible d'obtenir la revue par l'intermédiaire du SSPR.
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et les syndicats de détenteurs de petits ruminants ayant pour but la promotion de la santé animale

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et coopératives de vétérinaires

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les organisations et les entreprises privées qui soutiennent les objectifs du SSPR

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les particuliers

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 40.- par an.

B. Participation aux programmes sanitaires

PROGRAMME DE SURVEILLANCE PARASITAIRE

Un bon (= formulaire d'examen) donne droit à un examen parasitologique des fèces et est valable 10 ans à compter de la date d'émission. Les tarifs suivants sont valables pour tous les petits ruminants:

Nombre de bons	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Set de 5 bons	CHF 150.00	CHF 300.00
Set de 10 bons	CHF 260.00	CHF 520.00
Set de 15 bons	CHF 390.00	CHF 780.00

Pour les membres du SSPR: en accord avec la gérance, des examens individuels peuvent être commandés au prix de CHF 30.00.

Examens supplémentaires

Les examens supplémentaires suivants **ne sont pris en charge par le SSPR qu'après accord**, sinon un autre bon est facturé par examen supplémentaire:

- Ovins et caprins: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Petits camélidés: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Cervidés: Examen servant à déceler les grandes douves du foie

Bons non utilisées à la sortie du SSPR:

Les bons d'analyse restant peuvent encore être utilisés après la résiliation, aux conditions applicables aux non-membres :

- Deux bons sont déduits par échantillon analysé (au tarif applicable aux non-membres)
- Si le nombre de bons actifs n'est plus pair, le supplément sera facturé.

Aucun commentaire ni conseil concernant les résultats ne sera fourni.

Les bons non utilisés ne sont transférables en cas de départ que si l'affiliation est transmise à un successeur en cas de remise de l'exploitation. Le délai entre la démission et le transfert ou l'adhésion du successeur est de 30 jours maximum.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA MAEDI-VISNA DES BREBIS LAITIÈRES ET DES MOUTONS

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 40.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de 50% aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume 50% des frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation. L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA PSEUDOTUBERCULOSE DES CHÈVRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 40.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de 50% aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume 50% des frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation. L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

C. Suivi de troupeau

Prestation	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Visite d'exploitation dans le cadre du programme de base, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport, charge de travail totale maximale 2 jours (16,8 h)	Gratuit	-
Visite d'exploitation en dehors du programme de base: préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport, temps de travail > 2 jours	CHF 79.00 / heure	CHF 158.00 / heure
Frais de déplacement	CHF 0.70 / km	CHF 0.70 / km
Conseil par téléphone et par courriel: – suivi de troupeau – programmes sanitaires – diagnostic	Gratuit	CHF 168.00 / heure
Activité de conseil pour les vétérinaires d'exploitation (*s'applique également aux membres de la SVS)	Gratuit *	CHF 168.00 / heure
Diagnostic de laboratoire, dissection	Prise en charge partielle ou totale par le SSPR (max. CHF 150.- par exploitation et par an)	L'intégralité des coûts vont à la charge de l'exploitation
Élaboration d'un plan d'affouragement	CHF 126.00	CHF 252.00

D. Cours du SSPR

Cours du SSPR	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Cours d'une journée	CHF 157.00	CHF 231.00
Cours d'une demi-journée	CHF 74.00	CHF 127.00
Cours d'une journée, étudiants	CHF 68.00	CHF 100.00
Cours d'une demi-journée, étudiants	CHF 37.00	CHF 63.00
Attestation de compétences Plus, moutons et chèvres	CHF 221.00	CHF 305.00
Attestation de compétences Plus, petits camélidés	CHF 179.00	CHF 253.00
Recueil d'exposés, sans participation (électronique)	CHF 48.00	CHF 69.00

Les collaborateurs de la Confédération et des services vétérinaires cantonaux participent gratuitement aux cours du SSPR.

Les documents de cours électroniques sont compris dans le prix du cours. La remise de documents imprimés est payante et facturée en fonction du nombre de pages et du type de reliure.

E. Conférences organisées pour des tiers

Exposé, avec préparation: - jusqu'à 1 heure - Temps de préparation et heures supplémentaires par heure (temps de préparation 1 à 2 heures, à convenir à l'avance) En sus : frais de déplacement (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2ème classe, abonnement demi-tarif), hébergement et restauration, remise de la documentation	CHF 190.00 CHF 100.00/h
Exposés dans les écoles d'agriculture, 1 leçon de 45 minutes: En sus : frais de déplacement (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2ème classe, abonnement demi-tarif) , hébergement et restauration, remise de la documentation	CHF 126.00

F. Boutique en ligne du SSPR

Articles	**Membres du SSPR**	**Non-membres du SSPR**
Livre du SSPR «Les maladies des moutons, des chèvres et des cervidés»	CHF 75.00	CHF 92.00
Livre «Neuweltkameliden» (uniquement en allemand)	CHF 25.00	CHF 25.00
Paquet combiné livre du SSPR et livre «Neuweltkameliden»	CHF 85.00	CHF 102.00
Fiches du SSPR (uniquement en téléchargement)	Gratuit	CHF 5.00
Couteau de poche SSPR avec lame à onglons	CHF 33.00	CHF 33.00
Bonnet tricoté	CHF 18.00	CHF 18.00
CD «Atlas d'anatomie pathologique spéciale des petits ruminants» (uniquement en allemand, édition 2010)	CHF 35.00	CHF 35.00
PDF «Atlas d'anatomie pathologique spéciale des petits ruminants» (uniquement en allemand, édition 2010, 148 pages, qualité d'image parfois médiocre)	Gratuit	CHF 15.00

Les prix s'entendent frais de port en sus

G. Divers

Contrôles d'admission dans le cadre des programmes sanitaires du SSPR: frais forfaitaires/par personne (lors d'une première intervention, deux personnes sont présentes)	CHF 184.00
Contrôles d'admission dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels	Tarifs des cantons respectifs
Contrôles d'admission en-dehors des contrôles vétérinaires officiels (sur mandat de l'organisateur)	CHF 116.00 / heure / personne
Activité d'expert: Rédaction de rapports, Travailler dans des groupes de travail ou des commissions	CHF 147.00 / heure *
Rédaction d'articles, réponse à des questions écrites pour des articles de tiers	CHF 147.00 / heure
Travaux de secrétariat	CHF 79.00 / heure

* 20 % de rabais pour les organisations d'élevage

Gestion des révisions

- Les cotisations des membres sous la lettre A sont décidées par l'assemblée des délégués sur proposition du comité.
- Les tarifs pour la participation aux programmes sanitaires sous la lettre B sont décidés par le comité sur proposition de la gérance.
- Les tarifs des prestations mentionnées sous les lettres C à G sont décidés par la gérance.

Niederönz, le 31 août 2026

La présidente du SSPR:

Diana Camenzind, Amsoldingen

La gérante du SSPR:

Danja Wiederkehr, Aefligen